

DU PAYS HAMOIS

Sommaire

Petite enfance p. 2 et 3
Economie p. 4

Emploi p. 5
Habitat p. 6,7 et 8
Culture p. 9

Sport p. 10
Voiries / Assainissement p. 11
Tri sélectif p. 12

> Éditorial

La volonté partagée d'aboutir

Emploi, habitat et petite enfance, seront, plus que d'habitude, les priorités de la Communauté de Communes du Pays Hamois pour l'année 2011.

Mise en œuvre du bâtiment relais, déploiement du Fonds d'Investissement pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce, épanouissement du chantier d'insertion, il s'agit bien pour notre collectivité d'investir en faveur du maintien ou de la création d'emplois sur notre territoire, et de dynamiser une économie affectée par une crise globale.

Montée en puissance de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et offre d'hébergement de la MARPA de Matigny pour nos aînés, voici les fers de lances de notre politique en faveur d'un habitat accessible et digne.

Reprise et extension de la crèche gérée par la CAF, mutation de l'équipement en structure multi accueil, et mise en œuvre effective d'un relais assistantes maternelles, notre collectivité s'engage pleinement à proposer une offre de modes de garde variée et destinée tant aux territoires ruraux qu'urbains.

Volonté et confiance nous conduiront à développer durablement notre territoire.

Marc BONEF, Président
de la Communauté de Communes

ORGANISER LES SERVICES LIÉS À LA PETITE ENFANCE À L'ÉCHELLE DU PAYS HAMOIS

La petite enfance, une nouvelle compétence au service des familles et salariés du pays hamois



La Communauté de Communes, en 2009, a décidé de s'investir pleinement dans une politique en faveur de la Petite Enfance. Ainsi, en prenant cette compétence, elle s'est engagée à mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement d'une offre de services cohérente.

Au regard des structures existantes et des besoins exprimés, notre collectivité a fait le choix d'une pluralité d'offres, afin d'irradier l'ensemble de notre territoire, y compris les zones les plus excentrées, tant par la reprise et l'agrandissement de la halte garderie Ham Stram Gram, qui devient une

Structure Multi Accueils, que par la mise en œuvre d'un Relais Assistantes Maternelles.

Cette politique vise aussi bien à augmenter le service offert en structure d'accueil collectif de jeunes enfants qu'à favoriser l'émergence de modes de garde à domicile, avec une dimension plus familiale, services proposés par les assistantes maternelles agréées.

Il s'agit bien de répondre aux attentes des familles ou salariés du Pays hamois dans le cadre d'une diversité d'offres et de proximité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS
23 RUE DE SAINT-QUENTIN - 80400 HAM
TÉL. : 03 23 81 33 21 - FAX: 03 23 81 33 93



Directeur de la publication : Marc BONEF - Membres du Comité de rédaction : MM.Bonef, Lorain, Mme Bréhant
Conception-réalisation : HLC. Nesle - Crédits photos: CCPH - Dépôt légal 1^{er} trimestre 2011 - ISSN en cours

UN ENJEU MAJEUR ET STRUCTURANT

Remplissant à la fois le rôle de crèche et de halte garderie, la structure répond à toutes les demandes exprimées par les parents de jeunes enfants. Elle est opérationnelle depuis le 3 janvier 2011. Directement géré par la Communauté de Communes, cet équipement remplace la halte garderie existante au centre social de la Caisse d'Allocations Familiales. La CAF en était gestionnaire, depuis sa création, mais devait se dessaisir de sa gestion directe. Elle reste toutefois un partenaire financier de la nouvelle structure modernisée et étendue dont elle a payé les travaux.

UNE OFFRE ET UNE CAPACITÉ ACCRUE

Cette structure accueille des enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge de 4 ans révolus. Les offres d'accueil sont multiples : accueil régulier faisant l'objet de réservation de places à l'enfant, occasionnel, selon les disponibilités de l'établissement, ou encore accueil d'urgence consécutif à une absence exceptionnelle de l'assistante maternelle ou des parents.

Ouvert 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h15 sans interruption, 47 semaines par an.

En ouvrant une structure d'une capacité initiale de 14 places, portée progressivement

> CHIFFRES CLES

- 574 enfants de moins de 3 ans sur le Pays Hamois.
- 20 places d'accueil au sein du multi accueil en avril 2011.
- De 0,35 € à 2,74 €/heure/enfant. Le tarif varie en fonction des revenus et de la composition de la famille. (Barème CAF)
- 44 718 heures d'accueil offertes en 2011.

> DES INVESTISSEMENTS LOURDS

- 520 000 euros de travaux par la CAF
- 45 000 euros d'achat de mobiliers et matériels par la CCPH
- Un budget annuel de fonctionnement de 300 000 € pour la CCPH



Portes ouvertes le samedi 14 Mai 2011.

Tous les détails sur : www.lepayshamois.com

à 20 places, la CCPH investit dans un outil adapté aux besoins réels des parents, notamment salariés.

Au-delà des 3 personnels de la CAF transférés dans les services communautaires, la CCPH a recruté directement 4 nouveaux professionnels de la petite enfance pour répondre à cette nouvelle ambition.

DES LOCAUX CONÇUS POUR L'ACCUEIL ET POUR L'ÉVEIL

Entièrement restructuré et rénové, l'espace voit sa superficie augmenter de manière significative vis à vis de l'ancienne halte garderie.

La disposition des lieux a été repensée, afin de proposer les meilleures conditions d'accueil aux enfants et leurs parents avec :

- Une grande salle de vie et d'activités
- Une salle de bain équipée de jeux d'eau
- Des espaces de repos séparés entre petits et grands
- Une salle d'activités et de motricité
- Un bureau de direction, une cuisine équipée et une « biberonnerie »



> COORDONNÉES

HAM STRAM GRAM

12, rue Louis Braille à HAM entre le stade et le Centre social CAF

Contact : Sandra Riveros, directrice

Tél. : 03 22 37 17 98 - 03 22 81 45 76

UNE OFFRE SUR MESURE

O pérational à compter de mars 2011, le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) a pour ambition d'apporter un soutien à toutes les assistantes maternelles du territoire mais aussi d'accompagner les enfants et les familles coutumiers de ce mode de garde.

LE RÔLE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Dans le dispositif d'accueil de la petite enfance, les assistantes maternelles tiennent une place importante. Agréées par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général de la Somme, elles apportent aux parents une solution d'accueil individuel, à dimension familiale, et un réel service de proximité (horaires atypiques, travail de nuit ou le week-end...). Une structure collective ne peut répondre à cette demande.

Cette offre complémentaire mérite d'être structurée autour d'un réseau d'informations, de rencontres, d'échanges, de socialisation et de formation : c'est l'objectif du RAM !

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais d'Assistants Maternelles du Pays Hamois participera activement à la professionnalisation des assistantes maternelles autour d'un service animé par



une professionnelle de la Petite Enfance, Éducatrice de jeunes enfants expérimentée, Mme Geneviève VUYLSTEKE.

Il s'agira autant d'orienter les « nounous » non agréées vers une procédure d'agrément, que de compléter la formation reçue à l'issue de cet agrément.

Ces interventions permettront aux assistantes maternelles de mieux connaître leurs droits et obligations, de perfectionner leurs savoir faire et savoir être, et au bout du compte d'améliorer les relations avec les parents qui les emploient et les conditions d'accueil des enfants.

Par son rôle d'échange et d'animation entre assistantes maternelles, ce Relais vise à créer un véritable réseau de professionnels dont les pratiques peuvent profiter à l'ensemble de la communauté.

> COMMENT CA MARCHE ?

- Des permanences physiques
- Des rendez vous individuels
- Des permanences téléphoniques pour répondre aux questions
- Des animations et rencontres avec des professionnels

UN RELAIS ÉGALEMENT DESTINÉ AUX FAMILLES

Le Relais est également destiné à l'accueil des familles. En effet, situé dans les locaux du Centre Social, il est facile d'accès et au plus près des équipements consacrés à la petite enfance. Véritable source d'informations pour les parents intéressés tant par ce mode d'accueil que par les aspects pratiques liés à l'éveil de leur enfant, ce Relais permet également d'offrir à ces enfants des moments de socialisation.

UNE PRÉSENCE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Véritable acteur du développement de ce mode de garde, le RAM ira au plus près des assistantes maternelles et des familles en tenant des animations et rencontres dans les communes composant la communauté de communes (mairies, salles des fêtes ou salle d'activité dédiée...)

Dates à retenir

Lundi 11 avril 18h30 salle des fêtes de Croix Molineaux.

Rencontre entre assistantes maternelles : présentation des missions du Relais d'Assistants Maternelles et échange de pratique autour des chansons et comptines

Mardi 22 mars de 9h à 11h : salle du Centre social CAF de HAM, rue Louis Braille, Atelier d'éveil pour les assistantes maternelles et leurs enfants

Mardi 5 avril, de 9h à 11h : salle des fêtes de ATHIES

Atelier d'éveil pour les assistantes maternelles et leurs enfants

RAM du Pays Hamois - Centre social CAF de HAM
12 rue Louis BRAILLE - Tél. : 09 81 29 17 98
ram.ccpayshamois@laposte.net

2010 ET 2011, LES ANNÉES CHARNIÈRES

LE BÂTIMENT RELAIS COMMUNAUTAIRE, L'EXPRESSION D'UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE AFFIRME

Imaginé en 2008, réalisé en 2010, ce bâtiment à vocation industrielle accueille, depuis quelques semaines déjà, les sociétés TITC et SMI. Grâce à cet investissement communautaire lourd, et au terme d'un bail commercial, ces sociétés occupent des locaux étudiés pour leurs activités, industrielle de chaudronnerie tuyauterie pour la première et de service de maintenance industrielle pour la seconde. Grâce à cet outil moderne, elles peuvent pérenniser et développer leurs activités respectives. En effet, ce bâtiment d'une superficie de 1300 m², composé de deux cellules de 600 m² chacune, et de locaux administratifs et sociaux, permet d'établir un environnement propice au déploiement d'un outil industriel ou de service moderne, performant et compétitif.



A cette occasion, les deux entreprises procéderont, au total, à l'embauche de 17 nouveaux salariés s'ajoutant aux 15 emplois déjà existants.

La Communauté de Communes permet ainsi à ses entreprises de se développer dans les meilleures conditions, et de renforcer, par la même occasion, leur compétitivité. De nouvelles études d'opportunité et de financement, engagées dès 2010, par la Communauté de communes tendront à aboutir à l'émergence d'un nouveau bâtiment de ce type en 2012, cette fois composé de 3 à 5 cellules de moindre ampleur sous réserve de l'obtention des subventions attendues.



LE FISAC : UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

Le Fonds d'Intervention et de Sauvegarde pour l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est un dispositif financier destiné à faciliter les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation et transmission des entreprises de commerce et d'artisanat. Dans les faits il s'agit d'engager un programme de rénovation des devantures, vitrines et présentoirs des commerces de centre ville ou des zones les plus rurales, de mettre en œuvre des animations commerciales, de créer une véritable signalétique en entrée de territoire permettant d'identifier aisément les entreprises et commerces présents.

Ce dispositif financier, dont les crédits d'État, essentiel financeur, devraient être officiellement obtenus en février, concrétise la Charte de développement commercial signée en 2007 par la Communauté de Communes, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'industrie et l'Union des Partenaires Économiques de la Région Hamoise (UPERH) qui sera le principal opérateur local de l'action.



> LES CHIFFRES CLÉS

Un budget global de 1 216 000 €

Dont 431 000 € de subventions FISAC,

142 000 € de subventions ou d'actions communautaires,

436 000 € d'autofinancement des commerçants et artisans

LE CHANTIER D'INSERTION DU PAYS HAMOIS : UNE OPPORTUNITÉ PROFESSIONNELLE ET SOCIALE



UN GESTE FORT EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Depuis le 20 septembre dernier, la Communauté de Communes emploie 16 personnes en démarche d'insertion professionnelle ou réinsertion socio professionnelle.

Tous volontaires, ces salariés ont pour objectif de mettre à profit cette expérience professionnelle auprès de la Communauté de Communes et de ses communes membres, pour trouver ensuite le chemin d'un emploi pérenne ou entrer dans le cadre d'une formation qualifiante.

Répartis en 2 équipes de travail, encadrés par un professionnel du bâtiment, poste créé à la Communauté de Communes pour l'occasion, les travaux confiés portent sur le patrimoine des communes du pays hamois : réfection de salles de classes, de mairies, de logements communaux, entretien d'espaces publics et espaces verts, création de parvis, de locaux techniques ...

Ils apportent donc une aide précieuse à la préservation de biens publics. Ils apprennent à cette occasion les rudiments de divers métiers et reprennent parfois le goût à l'effort, le goût à la vie.

Recrutés sous Contrat Unique d'Insertion, pour des périodes variant de 6 à 8 mois, ils bénéficient ici de la convergence de la politique de l'État, du Conseil Général et de l'engagement de la Communauté de Communes en faveur de l'emploi.

PLUS QU'UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, UNE EXPÉRIENCE HUMAINE

Par cette initiative, la Communauté de Communes permet à ces bénéficiaires de s'immerger pleinement dans une communauté de travail, et retrouver les règles d'une vie en entreprise et en société.

Face à ce défi, le chantier d'insertion leur garantit la découverte de métiers variés et accessibles (entretiens des espaces verts, plâtrerie, maçonnerie, charpente, menuiserie, ...). Pour s'assurer du succès de ce chantier et de l'émergence de projets plus personnels pour chaque bénéficiaire, un véritable suivi socioprofessionnel est mis en place : la Communauté de Communes accompagne chacun d'entre eux dans le cadre de ses recherches d'emploi, de formation, de logements, de couverture santé ...



> QUELQUES CHIFFRES

Un budget annuel de 250 000 € pour la Communauté de communes

Subventionné, il reste à charge du budget communautaire au final près de 30 000 €

1 équipe de 17 personnes au total

18 communes bénéficiaires de l'action



L'OPAH, DÉJÀ UNE ANNÉE PASSÉE,

UNE MONTÉE EN PUISSANCE EFFECTIVE

Impulsée dès les mois de novembre 2009, cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), vise, d'une part, à lutter contre les situations de non décence ou d'insalubrité de logements sur le territoire, d'autre part, à aider les propriétaires occupants à améliorer leurs conditions de vie en optimisant le confort thermique des habitations ou en les adaptant aux difficultés de déplacement des occupants (personnes âgées ou personnes handicapées). Elle a pour objectif d'intervenir sur plus de 350 logements en 5 ans.

En pleine montée en puissance, les moyens engagés par la société Page 9, mandataire exclusif missionné et rémunéré par la

Communauté de Communes, ont permis de rencontrer près de 180 ménages, à ce jour. 70% de ces contacts ont donné lieu à la mise en œuvre de projets d'amélioration des habitations concernées, certains étant toujours en cours. Le service offert à toute personne du Pays Hamois, propriétaires occupants comme bailleurs, fournit une expertise technique sur les travaux à engager, des conseils financiers et fiscaux sur l'opération de travaux, le montage de demandes de subventions ou prêts à taux préférentiels.

Cette opération est aussi l'occasion pour les artisans locaux d'augmenter leurs activités. Les particuliers s'engageant plus facilement dans le programme de travaux.

LA MOBILISATION DES FINANCEURS ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avec plus de 500 000 euros de travaux engagés par des propriétaires occupants ou bailleurs, c'est plus de 315 000 euros de subventions qui ont été sollicités auprès de tous les financeurs appelés à participer à ces opérations. Cette implication étroite a permis à chaque propriétaire de mobiliser l'ensemble des crédits disponibles pour son projet auprès de :

- L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- La Communauté de Communes du Pays Hamois
- La Maison Départementale du Handicap
- Le Conseil Général de la Somme
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Les Caisses de Retraite

EN 2011 LE RENFORCEMENT DES MESURES INCITATIVES ET DES MESURES COERCITIVES

Autres actions menées dans le cadre de l'OPAH, la mise en œuvre d'Opérations de Restauration Immobilière (ORI) sur certaines rues de HAM et d'EPPEVILLE, conduira à contraindre les propriétaires bailleurs à rénover les logements mis en location alors qu'ils ne répondent pas aux conditions de confort et d'habitabilité minimale. Il s'agit bien de bannir de nos communes les marchands de sommeil !

Afin de préserver l'image du centre ville de Ham, et ainsi toute son attractivité, une campagne de ravalement de façade obligatoire débute également en 2011.



> PROCHAINES PERMANENCES D'INFORMATION

03 mars à 14 h30 en mairie d'Offoy

07 avril à 14h30 en mairie de Croix Moligneaux

05 mai à 14h30 en mairie d'Eppeville

Rencontres ouvertes à tous et sur rendez-vous

Tél. : 03 22 83 18 00

Cette prestation d'accueil et d'information est gratuite pour les particuliers car financée par la Communauté de communes à hauteur de 120 000 € par an. La communauté de communes est soutenue dans ce service par les subventions de l'ANAH, le Conseil Général, le Conseil Régional à hauteur de 96 100 €.

> CONTACT :

SOCIÉTÉ PAGE9

Tél. : 03 22 83 18 00

Mail : page9somme@nordnet.fr

UNE ILLUSTRATION CONCRÈTE !



À gée de 80 ans, et habitant MATIGNY, une dame éprouvant des difficultés de mobilité dans son logement et n'utilisant plus, par conséquent, sa salle de bains et sa baignoire, a pu être accompagnée par PAGE 9 dans l'identification d'un programme de travaux et son financement.

D'un coût de 3 700 €, les travaux, effectués par un artisan local, consistaient en la dépose de l'ancien receveur de douche, son remplacement par une cabine de douche avec un seuil extra plat, un siège amovible, une barre de maintien... Les aides obtenues sur cette opération ont pu conduire à 3270 € de subvention de l'ANAH, du Conseil Général, de la Communauté de communes. Cette dame âgée, n'a donc eu à financer que 900 € sur ces fonds propres. Ces travaux, sans l'accompagnement de la Communauté de Communes, n'auraient pas pu être réalisés par le propriétaire.

L'ABOUTISSEMENT DU CHANTIER D'EXTENSION DE LA GENDARMERIE

Entamés à la fin de l'année 2010, les travaux d'extension de la Gendarmerie de Ham, dont la Communauté de Communes est propriétaire, permettront à terme d'améliorer tant les conditions d'exercice des missions des forces de l'ordre que les conditions d'accueil du public. Au prix d'un investissement de près de 100 000 €, la Communauté de Communes affirme ici son engagement à permettre à la brigade de gendarmerie de Ham de garantir son

rayonnement sur notre territoire. Il s'agit bien de lui permettre d'exercer toutes ses missions de police, administrative comme judiciaire, dans des conditions d'efficience réelle. Cette création d'un espace capable d'accueillir jusqu'à 5 nouveaux bureaux contribue à améliorer les conditions de confidentialité des espaces actuellement utilisés et à améliorer les conditions d'exercice des gendarmes.

In fine : Les loyers payés par l'État pour l'occupation de cet espace seront revalorisés.



LA MARPA DES BLÉS D'OR, UNE MOISSON PROMETTEUSE

DES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT OPTIMALES POUR NOS AINÉS A MATIGNY

Inauguré le 18 novembre dernier par M Marc BONEF, Président de la Communauté de Communes, en présence de Monsieur le Préfet de la Somme, Préfet de Région, Madame la Vice Présidente du Conseil Général, Monsieur le Vice Président du Conseil Régional et les représentants des deux organismes partenaires (MSA et AGRICA), cet équipement a vocation à accueillir toute personne âgée bénéficiant encore d'une certaine autonomie. En effet, cet établissement, non médicalisé, n'est pas une maison de retraite, c'est un « nouveau domicile » qui permet au locataire retraité de bénéficier d'un logement adapté, garantissant les conditions d'une réelle autonomie dans un cadre de vie convivial et stimulant les relations sociales. Les services de restauration, de blanchisserie et l'intervention de professionnels médicaux librement choisis, offrent aux résidents un confort optimal.

> CONTACT :

MARPA, 49 route Nationale à MATIGNY
Mme LHERMITTE,
Tél. : 03 22 87 29 74



UNE GESTION PARTENARIALE EXEMPLAIRE

Cette propriété communautaire est mise à disposition d'une association gestionnaire dédiée à l'équipement, composée notamment de représentants de la MSA et de la Communauté de Communes. Sans but lucratif, cette structure emploie, à ce jour, 5 personnes qui assurent une présence 24/24 h auprès des résidents ainsi que des animations et des temps d'échanges chaque après midi.

Tous les logements sont éligibles à

l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) afin de réduire la charge du loyer, en fonction des ressources du résident ou du ménage.

> TARIFS :

1020 € pour un logement de 31 m², duquel peut être déduit l'APL

Une offre de restauration (facultative) :

- 1,90 € le petit déjeuner
- 6,20 € le déjeuner
- 4 € le dîner



UN ÉQUIPEMENT INTÈGRE

Implanté au cœur de la commune de Matigny, à proximité des commerces, la Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées (MARPA) « Les Blés d'Or » est constituée de 22 studios de plain pied avec une capacité d'accueil de 24 résidents. En effet, dès lors que les candidats sont retraités et âgés de 60 ans, même en couple, la structure leur est ouverte.

Véritable havre de paix pour ses occupants, ces derniers sont libres de meubler leur appartement comme ils le souhaitent, de recevoir leurs familles et d'entrer et sortir selon leur volonté (chaque logement bénéficie d'une entrée privative). Ils peuvent également y stationner leur véhicule en toute facilité.

Plusieurs logements restent libres à la location, nous vous invitons à les visiter et vous renseigner.



L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS HAMOIS : UNE VITALITÉ AFFICHÉE

DES ENSEIGNEMENTS VARIÉS

Clarinette, flûte, saxophone, trompette, trombone, batterie et percussions, piano, chant et désormais cor d'harmonie, l'École de Musique du Pays Hamois offre un panel d'enseignements variés. Elle attire ainsi plus d'une centaine de mélomanes pour la saison 2010/2011.

UN ENCADREMENT RENOUVELÉ

Deux nouveaux professeurs, dans les disciplines de la clarinette et du cor d'harmonie, sont venus renforcer l'équipe pédagogique, à la rentrée de septembre. La responsabilité administrative et pédagogique de l'établissement a été également renouvelée avec l'arrivée de M Frédéric LOUILLET, animateur de musiques actuelles, chef d'orchestre de l'harmonie et professeur de formation musicale.

UN PROGRAMME 2011 NOVATEUR

Au-delà des traditionnelles représentations de la Sainte Cécile et de la Fête de la Musique, les élèves de l'école ont eu l'occasion d'exposer tout leur savoir faire en décembre dernier lors d'un concert de Noël, en l'Église d'EPPEVILLE. Les

représentations se multiplient et les prochains rendez-vous sont fixés le 19 mars prochain à la salle des fêtes de HAM dans le cadre du Concert de Printemps, au cours duquel 40 à 50 musiciens reprendront, avec un arrangement d'orchestre d'harmonie, un répertoire composé de bandes originales de films. Le 9 avril 2011, à la salle polyvalente de SANCOURT, l'orchestre d'harmonie accompagnée d'une chorale, soit plus de 80 musiciens et choristes, présentera une œuvre composée de musiques actuelles.



> Programmation culturelle à venir

Le Soldat Coquelicot,
spectacle musical,
le 26 mars 2011 à 20h30
à la salle des fêtes de HAM

**Concert de Printemps de l'école de
Musique**
le 19 mars, en soirée,
à la salle des fêtes de HAM

Soirée Cabaret de l'école de musique
le 9 avril, en soirée,
à la salle des fêtes de SANCOURT

LE PÔLE CULTUREL : LA GENÈSE D'UN ÉQUIPEMENT STRUCTURANT

Les études de programmation de cet équipement structurant aboutiront au cours du second semestre 2011.

L'idée est d'y regrouper les services communautaires culturels, à savoir l'École de Musique, actuellement située rue Salvador Allende à HAM, et une Médiathèque de 900 m², espace à créer pour faciliter l'accès à la lecture de nos écoliers et habitants.

Les conseils général et régional seront appelés à aider notre collectivité dans la création de cet équipement, subventions

indispensables pour la Communauté de Communes.

L'apport essentiel, sur l'investissement, viendra de l'État, au travers de la Dotation Globale de Décentralisation.

La communauté de communes devra donc, à compter de 2013, constituer une équipe de professionnels de la Culture pour faire vivre ce site et le rendre accessible au public. La ville de HAM participera aux frais de fonctionnement au titre de la vocation de proximité de l'équipement pour les habitants de la ville.

LE CENTRE AQUATIQUE AQUARI'HAM : L'AGE DE RAISON

Quel chemin parcouru depuis avril 2006, date d'ouverture du site, pour ce centre aquatique destiné tant aux scolaires, aux sportifs confirmés qu'aux habitants en quête de loisirs et de relaxation. Le public appréciera cet équipement familial, à taille humaine, ouvert 7 jours / 7. De nombreuses formules d'abonnements et de cartes de fidélité permettent de profiter de cet équipement, à des prix tout à fait abordables dont certains viennent d'être revus à la baisse, par le Conseil Communautaire.



www.vert-marine.com/aquariham-ham-80/

Aquari'Ham - 20 rue Victor Hugo 80400 Ham - Tél : 03.22.78.67.65

LES TROPHÉES SPORTIFS 2010 : LE COURONNEMENT D'UN EXERCICE SPORTIF ACCOMPLI



C'est dans la salle des fêtes de HAM, que s'est déroulée le 3 décembre dernier la 17ème édition de la cérémonie des Trophées sportifs, sous le parrainage de Jean-Louis DELECROIX. Ancien capitaine émérite de l'Amiens Sporting Club, puis entraîneur emblématique de nombreux clubs amateurs de football de la région. Le parrain a su transmettre sa passion du sport aux plus jeunes de nos champions.

120 sportifs ont alors été récompensés à titre individuel, et 19 équipes méritantes ont été successivement honorées.

Jean-Claude PETIT, habile archer de la flèche epevilloise, a été désigné « sportif de l'année ». Daniel THIBault, fidèle organisateur des épreuves cyclistes de l'USH, a été distingué, au regard de son dévouement sans faille pour son club et de son sport, depuis plus de 30 ans.

Cette intervention communautaire s'ajoute aux 30 000 € de subventions versées annuellement aux clubs sportifs locaux par la Communauté de Communes pour faciliter les conditions d'exercice des clubs et licenciés locaux.

> QUELQUES RENDEZ VOUS SPORTIFS

1^{er} mars : Match de ligue européenne France / Biélorussie de tennis de table féminin, 19h, Gymnases, HAM
Tarifs : 6 € et 3 €

Tél. : 06 13 10 82 89
contact@ttepeville.com

10 et 11 septembre :
Fête du sport en Famille à EPPEVILLE



2010 : LA RÉALISATION DES PROGRAMMES 2009 ET 2010

Les programmes 2009, à peine engagés en fin d'année 2009, et 2010 ont été réalisés au cours de l'exercice passé et ont permis de renforcer nos voiries communautaires et de garantir des conditions de circulation sécurisées pour chaque automobiliste.

Plus de 650 000 euros ont été investis par la Communauté de Communes et près de 540 000 par les communes membres pour leurs voiries respectives. Tous les travaux ont été réalisés par des entreprises locales.



> LES CHAUSSEES NEUVES

- Route de Flamicourt reliant Brouchy à Muile Vilette
- Rue Jean Catelas à Eppeville
- Chaussée d'Estouilly, rue de Verdun et Boulevard de la République à Ham
- Route de Bonneuil à Esmerly-Hallon

DES ROUTES RENFORCÉES, UN AVENIR PRÉSERVE

Face à la détérioration avancée de certaines voies, des travaux ponctuels ne suffisent parfois pas. C'est alors toute la structure de chaussée qu'il convient de reprendre. Il s'agit alors de procéder à

des purges en profondeur, à la stabilisation de la structure et à la pose d'une nouvelle bande de roulement.

Au cumulé c'est plus de 5 kilomètres de routes qui ont été rénovées.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

UNE NOUVELLE FILIÈRE DE TRAITEMENT DES BOUES EN SERVICE

Entrée en service à la mi-décembre 2010, malgré la subsistance de travaux de finition, ce nouveau process de traitement des boues et l'aire de stockage, opération nécessaire avant tout épandage, permettent au Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois (SAPH) de produire des boues d'épuration conformes aux exigences réglementaires.

Investissement de plus d'un million d'euro, cet équipement n'a pu voir le jour qu'au prix d'un effort financier du syndicat et de ses partenaires (l'Etat au titre de la Dotation globale d'Équipement, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Général de la Somme)

LES DIAGNOSTICS DE CONFORMITÉ

A compter du 1^{er} janvier 2013 toute cession immobilière sera obligatoirement accompagnée d'un diagnostic de conformité pour l'assainissement collectif, le SAPH met ce service en place dès à présent (le tarif est fixé à 152 euros HT, la prestation est réalisée par la société Lyonnaise des Eaux, contact : 03.23.81.33.21).



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

UNE RÉGLEMENTATION EN PLEINE ÉVOLUTION

- 1^{er} janvier 2011 : le diagnostic de conformité préalable à une cession immobilière devient obligatoire pour les ANC (le tarif est fixé à 128 euros HT, la prestation est réalisée par la société SAUR, contact : 03.23.81.37.91).

- Suite aux arrêtés du 9 septembre 2009 le SAPH repousse les dates de second contrôle de votre système d'assainissement non collectif à 2017 au lieu de 2013.

- Les conditions d'intervention des subventions de l'Agence de l'Eau pour la rénovation de votre ANC changent, n'hésitez pas à nous contacter. 03 23 81 33 21

LE TRI SÉLECTIF : UNE NÉCESSITÉ

Obligatoire depuis 2002, le geste de trier ses déchets est une obligation édictée dans la loi n°92-646 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement : seuls les déchets « ultimes », c'est à dire non valorisable ou recyclable, peuvent être mis en décharge.

Le geste de trier ses déchets a de nombreuses conséquences pour le contribuable local :

- Il permet de réduire le coût du service en diminuant les tonnages collectés en porte à porte et enfouis dans les centres de traitement et d'enfouissement des déchets ultimes.

Qui aime savoir que des milliers de déchets sont enfouis sous nos pieds dans certains secteurs ? Même si ces sites sont des installations classées, très surveillées, les générations d'enfants qui nous suivront nous seront reconnaissantes de limiter ces enfouissements.

- Il limite notre assujettissement à une nouvelle taxe en plein essor depuis les lois du Grenelle de l'Environnement. **La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente en effet de manière très rapide depuis 2010 et a vocation à augmenter de 29,41 % d'ici 2013 (de 17€ la tonne en 2010 à 22 € en 2013).** Cette taxe touche les tonnages de déchets enfouis : tout déchet détourné de l'enfouissement et donc valorisé y échappe limitant d'autant l'augmentation des coûts pour la Communauté de Communes !

- Le geste du tri a par ailleurs **l'avantage d'apporter des recettes à la Communauté de Communes** : en effet, après avoir collecté les sacs ou conteneurs de tri sélectif, la Communauté de Communes trie les matières au centre de tri de Rosières en Santerre, géré par le SMITOM, et les revend aux recycleurs qui les traitent et les valorisent dans de nouveaux produits (tubes

PVC, matières plastiques des tableaux de bord des véhicules, vêtements polaires...). Fixés en fonction des cours, le prix de revente de chaque matière est variable d'un trimestre à l'autre, mais, compte tenu des tonnages concernés (86kg/an/hab pour un habitant du pays hamois soit au total sur une année 1 128 Tonnes), peut représenter des recettes substantielles pour la Communauté de Communes : près de 52 000 € en 2009 par exemple.

A cette « vente » s'ajoute des soutiens d'ECO EMBALLAGE/ADELPHÉ, organisme agréé par l'État pour reverser aux collectivités locales assurant la collecte et le traitement des déchets, des soutiens financiers acquittés par les producteurs de déchets (fabricants, distributeurs...). Au total cela fait 82 146 € de recettes en 2009 réduisant d'autant le coût du service pour le contribuable.

Un service qui coûte cher !

Rappelons que ce service est le plus coûteux de ceux offerts par la Communauté de communes :

- 1 025 341 € de dépenses en 2009 (les données finales 2010 ne sont pas encore disponibles).

- 158 000 € de recettes issues du service.

- 103 642 € de recettes issues de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2009 soit un financement par cet impôt « déchet » d'à peine 10 % du coût du service puisque le taux de TEOM est fixé, depuis 2009, à 1,52 %. Cette taxe, spécifique au financement de ce service, devrait en réalité atteindre près de 13 % pour financer intégralement le service. Les autres taxes étant affectées, dans ce cas, au financement des autres services communautaires.

2011 : ANNÉE DE PRÉVENTION

La Communauté de Communes sera invitée en 2011 à entrer dans le cadre d'un **Programme de Prévention de la Production de Déchets (PPPD)**. Cet engagement est aussi une des conséquences des lois du Grenelle de l'Environnement : au-delà de notre **obligation de valoriser 75% de la production des déchets**, un second objectif nous est assigné : **réduire de 15% notre tonnage produit durant les 5 prochaines années.**

L'idée est bonne : plutôt que de gérer les conséquences d'une consommation importante voire excessive (et donc de devoir trier ces produits devenus déchets) tentons d'agir à la source en ne produisant pas ces déchets !

Ce raisonnement implique une réflexion de chacun d'entre nous sur nos habitudes de consommation :

- Réutiliser un produit plutôt que de le jeter
- Acheter des produits peu ou pas emballés
- Consommer au plus juste plutôt que de prendre trop et de jeter les surplus

LE CHAPITEAU VERT : LES ENFANTS DE NOTRE TERRITOIRE CONVAINCUS !

A compter du 17 janvier, environ 2000 élèves de notre Communauté de Communes et de celle voisine du Pays Neslois ont pu participer à un spectacle de sensibilisation au tri sélectif, et surtout de prévention, joué par la compagnie « Tous pour l'Art, l'art pour Tous » et financé par le Conseil Régional de Picardie, l'Ademe, l'Adelphe et le SMITOM. Le chapiteau, installé rue Victor Hugo à côté du centre aquatique, a pu sensibiliser nos enfants de manière ludique et interactive à la fois à la prévention, au tri sélectif et au recyclage des déchets. Chaque élève a reçu un livret ludo-éducatif en fin de séance. Ils sont ainsi prêts à devenir des vrais ambassadeurs du tri au sein de leur famille. Merci à eux !

